

Commune ETOILE SAINT-CYRICE

10 Draille de la Mairie

05700 ETOILE SAINT-CYRICE



PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 décembre 2023

17 heures 30 - en mairie

L'an deux mil vingt-trois, le cinq décembre, à dix-sept heures trente, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul JOUVE, Maire.

Présent(e)s : Pierre-Yves BOCHATON, Christiane DESAILLOUD, Frédérique FONFREYDE, Paul JOUVE, Franck LAURANS et Sylvaine JOUVE.

Absente et excusée : Monique CHRETIEN (pas de pouvoir)

Secrétaire de séance : Sylvaine JOUVE

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme Madame Sylvaine JOUVE, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17 heures 30, il procède à l'appel nominal des Conseillers,

Le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour prévu :

1. Approbation dernier compte rendu du 11/10/2023
 2. Convention de déneigement (Avenant n°4 saison déneigement 2023-2024)
 3. Révision loyer logement communal
 4. Dossier Zones d'accélération des Energies Renouvelables (définition des zones)
 5. Dossier eau constitution dossier demande de subvention pour borne et citerne incendies :
 - a. Présentation des devis
 - b. Dépôt dossiers subventions
 6. Dossier reliure registres :
 - a. Présentation des devis
 - b. Dépôt dossiers subventions
 7. Dossier assurance de la commune
 - a. Présentation des devis
 8. Point sur le dossier de l'église de Saint-Cyrice
 9. Charte forestière avec la Communauté de Communes : choix d'un référent communal « forêt »
- Questions diverses

Validation du compte rendu en date du 11/10/2023

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si des observations sont à formuler concernant le dernier procès-verbal en date du 11 octobre 2023. A l'unanimité des présents, le conseil municipal valide le procès-verbal du 11 octobre 2023 ainsi que les délibérations y afférentes.

Convention de déneigement (avenant n°4 – saison de déneigement 2023-2024)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention concernant le déneigement de la commune a été signée avec le GAEC L'ETOILE DU BERGER. Toutefois l'annexe 1 de ladite convention prévoit une révision des tarifs avec vote du conseil municipal.

A cet effet, le Maire demande à Monsieur Franck LAURANS, représentant du GAEC de quitter la séance, le temps de délibérer.

Il présente aux membres du conseil municipal restant au nombre de 5, l'avenant n°4 reprenant les tarifs pour la saison de déneigement 2023-2024.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- **Approuve** l'avenant n°4 à la convention de déneigement
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant et en assurer les modalités d'exécution

Révision loyer logement communal

Madame Christiane DESAILLOUD quitte la séance pour le traitement de ce point.

Le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année, au 1^{er} janvier, le loyer de l'appartement communal, loué par Madame Christiane DESAILLOUD, doit être révisé.

Comme le prévoit le contrat de location, le loyer correspondant peut être augmenté en fonction de l'indice de référence des loyers sur décision du conseil municipal.

Le Maire propose d'appliquer cette augmentation à compter du 1^{er} janvier 2024

Après délibération de l'assemblée, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'augmenter le loyer au 1^{er} janvier 2024 suivant l'indice de référence INSEE du 2^{ème} trimestre 2023 qui est de + 3.50 %, ce qui porte le loyer mensuel à **258.89 €** à compter du 1^{er} janvier 2024

Soit formule de calcul :

Loyer actuel : 250.14 € x 140.59 (indice 2^{ème} trimestre 2023)

135.84 (indice 2^{ème} trimestre 2022)

- **Charge** le Maire de notifier le nouveau loyer à Madame DESAILLOUD

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que depuis le 1^{er} janvier 2023, un logement est qualifié d'énergétiquement décent lorsque sa consommation d'énergie (chauffage, éclairage, eau chaude, ventilation, refroidissement...), estimée par le DPE et exprimée en énergie finale par mètre carré de surface habitable et par an, est inférieure à 450 kWh/m² en France métropolitaine. A ce titre, il indique qu'il convient de prévoir un diagnostic DPE. Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité décide de faire procéder à ce diagnostic et charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Dossier zones d'accélération des Energies Renouvelables (définition des zones)

Monsieur le Maire rappelle la loi du 10 mars dernier portant sur l'accélération des énergies renouvelables et à la définition des zones d'accélération. Il rappelle les échanges lors du dernier conseil municipal où il a été décidé de définir les zones potentielles suivantes : bâtiments communaux et parcelle communale A0577 lieudit « Beaujeu ». Une consultation par mail a été lancée auprès de la population. Aucun retour n'a été fait. Le Maire indique que le tableau de recensement a été transmis à la Communauté de Communes, à la Préfecture et au Parc des Baronnie et qu'il convient maintenant de délibérer afin de fixer les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal valide les zones définies : les bâtiments communaux (mairie, église, logement communal) et la parcelle lieu-dit BEAUJEU.

Dossier eau constitution dossier demande de subvention pour borne et citerne incendies : Présentation des devis et Dépôt dossiers subventions

Monsieur le Maire rappelle les différents échanges concernant le projet d'implantation d'une borne à incendie ainsi que les préconisations des Services de Secours et Incendie pour créer une réserve incendie. Il indique qu'une première demande de subvention a été refusée concernant la borne. Il propose donc de constituer un dossier qui comprend la création de la borne de puisage et l'implantation d'une réserve d'eau incendie. Il propose au conseil municipal de prévoir une demande de financement auprès des services de l'état dans le cadre du fond vert et auprès du conseil départemental en contactant les conseillers départementaux de notre secteur. Une discussion s'engage autour des propositions de prix et de prestations. Il est suggéré de se renseigner concernant les réserves d'incendie souple mais pas forcément la solution. Il convient également de repérer les parcelles et contacter les propriétaires ainsi que définir les emplacements. Monsieur le Maire donne lecture du devis de la société SARL REYNAUD

A l'unanimité, le conseil municipal décide de prévoir la création d'une borne de puisage et l'implantation d'une citerne incendie, valide le devis proposé, charge Monsieur le Maire de constituer les dossiers de demande de subventions et d'effectuer toutes les formalités nécessaires au traitement de ce dossier.

Dossier reliure registres :

Présentation des devis et Dépôt dossiers subventions

Monsieur le Maire indique que les registres de l'état civil de 2003 à 2022 ont été reliés par l'Atelier de Reliure Amandine Verdant. Il informe le conseil qu'il convient de prévoir la reliure des délibérations de 2019 à 2021 ainsi qu'une restauration des registres de l'état civil. Il informe que nous pourrions peut-être obtenir des subventions auprès de l'Etat et des services de la D.R.A.C. Monsieur le Maire présente le devis concernant la reliure des délibérations et indique que Madame Verdant doit venir établir un devis pour la restauration des registres. Après délibération et à l'unanimité des présents le conseil municipal valide le devis et décide de prévoir pour le budget 2024 un programme de restauration des registres et le dépôt de dossiers de demande de subvention.

Dossier assurance de la commune - Présentation des devis

Monsieur le Maire rappelle qu'en fin d'année la commune ne sera plus assurée par la MAIF et qu'un transfert a eu lieu vers la SMACL.

Il rappelle que lors du dernier conseil municipal la proposition financière de la SMACL a été étudiée mais qu'il avait été décidé de demander une autre proposition. Monsieur le Maire a reçu GROUPAMA.

A cet effet, le Maire donne lecture des 2 propositions et celles-ci sont étudiées par le Conseil Municipal. L'annuité proposée par la SMACL est de : 1026.96 € et pour GROUPAMA 1002.41 €.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- **Valide** la proposition de GROUPAMA pour une cotisation annuelle de 1002.41 € TTC
- **Autorise** le Maire à signer le contrat
- **Charge** le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires au traitement de ce dossier

Point sur le dossier Saint-Cyrice

Monsieur Pierre-Yves BOCHATON en charge du dossier fait un point sur le traitement de ce dossier et notamment l'appel d'offre en cours. Plusieurs visites ont eu lieu. L'appel d'offres semble intéresser. Il rappelle que la commune est assistée par l'Ingénierie Territoriale. Monsieur BOCHATON et Monsieur JOUVE ont rencontré courant novembre Madame JOUVE Responsable du Service de Gestion Comptable qui leur a conseillé de revoir courant printemps 2024 le contrat de prêt qui avait été contracté avec le Crédit Agricole concernant l'échéance prévue courant de l'été 2024. Le dossier suit son cours, sachant que la date limite de réception des candidatures pour l'appel d'offre est limitée au 14/12/2023

Charte forestière avec la Communauté de Communes : choix d'un référent communal « forêt »

Monsieur le Maire informe que lors du premier comité de pilotage de la charte forestière de territoire de la Communauté de Communes Sisteronais-Buëch, il a été décidé de lancer une consultation auprès des 60 maires de la CCSB. L'objectif de ce questionnaire est de nous inviter à désigner un "référént forêt", qui sera l'interlocuteur privilégié pour la suite des démarches, et de récolter des informations sur la relation que l'on entretient avec nos espaces forestiers, et les projets ou volontés de projets liés. Après discussion, Madame Sylvaine JOUVE propose sa candidature, retenue à l'unanimité des présents.

Questions diverses

- Un fil TELECOM est à terre dans le quartier de CHACOGNE, Pierre-Yves BOCHATON propose de le relever afin d'éviter l'arrachage lors d'un prochain déneigement. Il faudra contacter les services concernés pour intervenir.
- Monsieur le Maire informe sur le fait que le Maire de Sainte-Colombe propose de créer un syndicat des petites communes du secteur pour conserver la compétence de l'eau. (Etoile, Ste Colombe, Orpierre...). Mais si les informations données au cours de la réunion du 03/03/2023 à Sisteron sur ce sujet ont bien été comprises, cela ne serait pas possible car seuls les syndicats existants avant 2019 pourraient le faire et éventuellement s'étendre. A voir ce qui est réalisable ou non à l'échelle de notre territoire.
- Il est demandé de questionner l'entreprise MCTPM (M MULLER) concernant l'intervention pour l'implantation des poteaux des panneaux de rues.
- A la demande de certains conseillers il serait bien venu de prévoir un pot de bonne année dans la première quinzaine de janvier ainsi qu'à la fin des conseils municipaux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 50.

Fait à Etoile Saint-Cyrice,

Le 5 décembre 2023

Le Maire, Paul JOUVE



La secrétaire de séance, Sylvaine JOUVE

